



## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE PROCES-VERBAL N°54

---

Date 13/06/2025

---

**Président** : Nicolas DANOS

---

**Présents** : Bernard BATS, Gerald BETTANCOURT, Mehdi RAHMOUNI

**Assistent** : Jean-Louis CAUMES, Daniel FEUILLADE (CTRA), Abdelatif KHERRADJI (CTRA), Julien SCHMITT (DTRA), Sarah PELATAN (Secrétaire Administrative)

**Excusé** : Michael TALAVERA, Frédéric HEBRARD

---

### 1-Manquements

#### **XXXXX – Arbitre Assistant Régional 2**

Cet arbitre a déclaré le 02/06/2025 être indisponible pour sa désignation du 03/06/2025 pour raison médicale. A ce jour, aucun justificatif n'a pu être fourni.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide :

- D'infliger à Monsieur XXXXX une sanction de non-désignation pour une période de 7 jours commençant à courir à compter de sa date de reprise pour la saison 2025/2026 conformément aux dispositions de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA. de l'annexe 4 du Règlement Intérieur de la CRA.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

Bernard BATS

Nicolas DANOS